

Liberté Égalité Fraternité

Division des Personnels Enseignants

DIPE/23-992-869 du 18/12/2023

ARRETE PORTANT DESIGNATION DES PRESIDENTS ET MEMBRES DES JURYS DE TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'EDUCATION, ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Références: Décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés, et notamment ses articles 24 et 26 - Décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des Professeurs de Lycée Professionnel, et notamment son article 10 - Décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des Conseillers Principaux d'Éducation, et notamment son article 8 - Décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation nationale, et notamment son article 8 - Décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des Professeurs d'Éducation Physique et Sportive, et notamment son article 5 - Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - Arrêté du 22 août 2014 modifié par l'arrêté du 26 mars 2018, fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires – Arrêté du 23 aout 2017 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de l'Éducation nationale

Destinataires: Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - chef du bureau des actes collectifs - Mme SALOMEZ - gestionnaire Tel :

04 42 91 73 44 - Mél : nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de l'académie d'Aix Marseille, chancelier des universités, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, arrête

Article 1^{er} : les jurys académiques chargés d'examiner les dossiers des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale stagiaires issus des concours selon les modalités visées cidessus, sont composés comme suit pour la session 2023/2024 :

CAPES - CAPET CAER CAPES - CAER CAPET CAFEP CAPES - CAFEP CAPET

PRÉSIDENT:

M Christophe MAZUYER Doyen des IA-IPR, IA-IPR mathématiques

VICE- PRÉSIDENT:

M Lionel VALLUY-ANDRE IA-IPR anglais

MEMBRES DU JURY

Mme Pascale BRANDT-POMARES Directrice INSPÉ Aix-Marseille

M Christophe CALIPPE Principal collège Vallon des Pins Marseille

Mme Bénédicte COLAU IA-IPR lettres

M David GARCIA Chef d'établissement Notre Dame de la Jeunesse

Marseille

M Pierre RIGAT

Mme Laure RUIZ

All Principale collège Mignet Aix en Provence

CAPLP CAER CAPLP CAFEP CAPLP

PRÉSIDENT :

M Pierre PARIAUD Doyen des IEN ET-EG-IO

VICE- PRÉSIDENTE :

Isabelle LEMASSON-SAID IEN ET/EG STI arts appliqués.

MEMBRES DU JURY

Mme Pascale BRANDT-POMARES

M Alain BRUNIAS

Directrice INSPÉ Aix-Marseille
IEN ET/EG anglais lettres

Mme Fatiha HACHEMI Proviseure lycée professionnel Colbert Marseille
Mme Valérie PIERNAS IEN ET/EG sciences biologiques sciences sociales

appliqués

M Patrick RÉ Chef d'établissement lycée privé Clovis Hugues Aix

en Pce

M. Stéphane TORRENT IEN ET/EG sciences et techniques industrielles

CPE

PRÉSIDENT :

M Thierry DALMASSO IA-IPR Établissement vie scolaire

VICE- PRÉSIDENTE :

Mme Laurence GOMEZ IA-IPR Établissement vie scolaire

MEMBRES DU JURY

Mme Pascale BRANDT-POMARES Directrice INSPÉ Aix-Marseille

Mme Armelle MAHÉ MIR Proviseure lycée Camille Jullian Marseille

M Sandy-David NOISETTE IA-IPR Établissement vie scolaire

M Laurent PEYRE Adjoint au proviseur vie scolaire, CPE collège Louis

Armand Marseille

Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI Proviseure lycée Zola Aix en Provence

CAPEPS
CAER CAPEPS
CAFEP CAPEPS

PRÉSIDENTE :

Mme Gwladys VASSEUR IA-IPR EPS

VICE- PRÉSIDENT :

M Lionel AMATTE IA-IPR EPS

MEMBRES DU JURY

Mme Pascale BRANDT-POMARES Directrice INSPÉ Aix-Marseille

M David GARCIA Chef d'établissement Notre Dame de la Jeunesse

Marseille

Mme Armelle MAHÉ MIR Proviseure lycée Camille Jullian Marseille

Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI Proviseure lycée Zola Aix en Provence

PSYEN

PRÉSIDENT :

M Olivier CASSAR Délégué Régional Académique de l'Information et de

l'Orienation

VICE- PRÉSIDENT : M Lionel MARIN

IEN Adjoint au directeur académique des Alpes de

Haute Provence

MEMBRES DU JURY

Mme Catherine COURBAIGTS
Mme Marie DELVIGNE

Mme Sophie PINAZO

IEN-IO rattachée à la DRAIO Directrice du CIO de Cavaillon

IEN premier degré

Article 2 : le jury peut se constituer en sous commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il est envisagé de ne pas proposer la titularisation.

Article 3 : l'arrêté du 30/06/2023, relatif à la désignation des présidents et membres des jurys est abrogé.

Article 4 : le secrétaire général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines